

Privilège

rapport minoritaire. Étant donné que je n'avais pas vu son rapport minoritaire, je ne pouvais pas savoir ce qu'il avait écrit ni ce qu'il avançait ou quelle était sa position.

Enfin, je voudrais présenter une preuve cruciale. On dit dans la partie *Procès-verbaux* du rapport, le 12 juin, date à laquelle le député de Surrey-Nord et moi-même étions présents, et cela figure à la page 132 du rapport, que: «il est convenu que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté.» C'est dans les procès-verbaux de notre comité; les faits, je pense, sont éloquentes.

En conclusion je voudrais dire que je trouve regrettable qu'un député ou un collègue utilise une allégation non fondée contre un autre. C'est encore plus regrettable lorsque ce collègue utilise cette allégation pour enfreindre les usages de la Chambre.

Monsieur le Président, permettez-moi de citer ce qu'il a dit:

Cette interprétation erronée de ma position m'a mis dans l'embaras et m'a forcé, afin de rétablir les faits, d'enfreindre les usages de la Chambre et de publier mon rapport minoritaire à midi.

C'était cinq heures avant la publication du rapport lui-même et trois heures avant qu'il ne soulève sa question de privilège. Il avait tout le temps de soulever la question de privilège sans enfreindre les usages de la Chambre. Est-il en train de dire à la Chambre que deux négatifs font un positif?

Monsieur le Président, je pense avoir prouvé que ces graves allégations du député de Surrey-Nord contre moi sont sans fondement. S'il désire poursuivre plus avant, je l'invite à soumettre son cas au comité permanent compétent, où elle pourra être étudiée et débattue plus complètement et comme il convient.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais simplement soulever brièvement trois ou quatre points. Premièrement, le député a reçu un avis le 19 juin. Le 19 juin, son bureau a reçu un avis que j'allais soulever cette question.

Deuxièmement, s'il veut bien lire les propos que j'ai tenus à la Chambre ce jour-là, il constatera que je ne l'ai jamais accusé d'avoir divulgué le contenu du rapport. Le hansard dit clairement que le rapport a été divulgué prématurément. Il ne mentionne pas le nom de la personne qui l'a divulgué.

Troisièmement, si le député en a discuté avec la presse et, comme il l'a dit, est allé trop loin, c'est son problème. Cela n'a rien à voir avec la question que j'ai soulevée à la Chambre.

Quatrièmement, ce que j'ai dit, c'est qu'il a déclaré que tous les députés avaient donné leur appui au rapport, alors qu'il savait pertinemment que j'avais voté en comité contre la 1^{re} recommandation et contre l'approbation du rapport, et qu'il a laissé entendre aux médias que j'appuyais le gouvernement et les libéraux dans leur approbation unanime du rapport, que cela m'avait mis dans l'embaras et m'avait forcé à rétablir les faits.

Je pense que le député devrait tout simplement reconnaître qu'il en a trop dit trop tôt à la presse et qu'il a mal interprété ma position au sein de ce comité.

M. le Président: Le député de Surrey-Nord a soulevé cette question pour la première fois le 19 juin 1991. À ce moment-là, comme elle semblait émaner d'un comité, je n'ai pas donné suite aux observations qu'on m'avait faites. Par la suite, comme les députés l'ont entendu, le député de Winnipeg-Nord s'est élevé contre certains propos que le député de Surrey-Nord a tenus le 19 juin.

J'ai écouté les deux députés qui ont exprimé leurs doléances, mais je pense que la meilleure solution est de considérer leurs déclarations comme étant bien intentionnées, quoiqu'ils puissent diverger d'opinion sur les conséquences des faits qui se sont produits à ce moment-là.

Je crois que les deux députés ont eu l'occasion d'expliquer leur point de vue à la Chambre et que nous devrions poursuivre.

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai de soulever la question de privilège. Il est question ici du communiqué qui a été publié par l'Association canadienne du gaz le 5 juin 1991; je vous en ai remis un exemplaire. Ce communiqué, qui a été largement diffusé, contient des fausses déclarations sur un comité de la Chambre dont je faisais partie.

Ma question porte à la fois sur des faits et sur un point de droit. Elle est des plus importantes pour deux raisons. La première, c'est que le Comité permanent de l'environnement a publié un rapport unanime intitulé *En rupture d'équilibre*, qui traite du réchauffement de la planète, question que le comité a qualifiée de menace grave pour